

## Job part en fumée

Mise en liquidation du fabricant de papier à rouler.

Après des mois d'une campagne acharnée pour sauver l'entreprise, les salariés de Job n'ont plus qu'un faible espoir de continuer à fabriquer du « papier couché classique ». Mercredi, le tribunal de commerce de la ville a prononcé la mise en liquidation judiciaire du fabricant de papier toulousain, avec une autorisation de poursuite exceptionnelle de l'activité pendant un mois. Aux rouleurs de cigarettes et autres utilisateurs de papiers de luxe, il ne restera bientôt plus que deux marques sur le marché: OCB (la pub à la langue pointue, appartenant au groupe Bolloré) et Rizla +.

A moins que le comité d'entreprise de l'usine ne parvienne à trouver un repreneur dans le mois qui vient, l'établissement fermera définitivement ses portes. Mettant ainsi sur le carreau 168 salariés. En redressement judiciaire depuis le mois de juillet, les syndicats avaient, dans un premier temps, obtenu de l'unique actionnaire de Job depuis 1995, le groupe allemand Scheufelen (qui succédait à Vincent Bolloré), le maintien de l'activité jusqu'au 5 avril 2001. Mais les allemands ont cessé de payer les factures le 15 janvier dernier et, depuis deux semaines, les machines ne tournent plus. « La pâte à papier est trop chère », a expliqué la direction de Scheufelen. Les représentants syndicaux accusent le groupe germanique d'avoir « pillé les marques et le savoir-faire de Job avant de programmer la mort de l'entreprise ». « Toutes les études le disent, Job est viable », affirme le secrétaire CGT du comité d'entreprise, Philippe Moitry ●

N. B.

## JOB : décision mercredi 7 février

Le tribunal de commerce de Toulouse se prononcera dans l'après-midi de mercredi 7 février sur le dossier Job. La liquidation judiciaire pourrait être prononcée. Les 168 salariés qui craignent cette décision depuis des semaines ont prévenu, une nouvelle fois, que si celle-ci était prise « ils feraient ce qu'ils ont toujours dit qu'ils feraient ». Ils affirment, depuis des mois, qu'ils disposent de produits plus ou moins toxiques qui pouvaient être déversés dans la Garonne.

TOUT TOULOUSE

JOB

## Une Garonne colorée pour « réclamer justice »

C'est aujourd'hui que le tribunal de commerce doit rendre sa décision et signer, a priori, la liquidation judiciaire de l'entreprise papetière JOB. Une issue rendue fatale par l'absence de repreneur et « la volonté de l'Etat de ne pas s'impliquer », dénoncée par les salariés. Resterait seulement aux salariés l'espoir que dans le cadre d'une liquidation, un repreneur se manifeste pour sauver le site industriel. « Un plan social, s'il venait à être négocié serait

pourtant économiquement bien plus lourd à gérer », précisent les salariés.

Aujourd'hui, pour réclamer justice et un engagement ouvert de l'Etat, ces salariés désespérés, mais déterminés, coloreront copieusement les eaux de la Garonne avec des produits non polluants. Un ultime avertissement lancé avant d'autres actions bien plus radicales et en bien plus grandes proportions », avertissent les JOB.



■ Aujourd'hui, les salariés de Job manifesteront encore leur colère. Cette fois ils déverseront des produits non-polluants dans la Garonne... un ultime avertissement. Photo DDM Archives-

LA DEPECHE DU MIDI